

## **Point informatif - Rapport n°4**

### **Marché n° 24COL001 « Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Sigidurs »**

### **Fin de phase préparatoire – Publication à venir**

*Rédacteur : Christelle VINCO*

---

**Rapporteurs : Cyril DIARRA/Malika CAUMONT**

**Monsieur Diarra et Madame Caumont exposent :**

#### **Contexte**

Le Sigidurs doit renouveler ses deux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés :

- marché de collecte sur le territoire nord (17COL008) attribué au prestataire de services SEPUR pour le lot n°1 intitulé : collecte des ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants sur le territoire nord du Sigidurs et au prestataire de services PAPREC pour le lot n°2 intitulé : collecte du verre en apport volontaire sur le territoire nord du Sigidurs.  
Ce marché d'une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 1 an, se finalise au 31 octobre 2024.
- marché de collecte sur le territoire sud (17COL009) attribué au prestataire de services VEOLIA (OTUS/AUBINE) pour le lot n°1 intitulé : collecte des ordures ménagères, emballages recyclables, déchets végétaux et encombrants sur le territoire sud du Sigidurs et au prestataire de service MINERIS pour le lot n°2 intitulé : collecte du verre en apport volontaire sur le territoire sud du Sigidurs.

Ce marché d'une durée de 7 ans ferme, se finalise au 30 avril 2025.

L'ensemble de ses prestations de service va être regroupé en un marché unique. Pour ce faire, un avenant de prolongation de 6 mois sera proposé aux prestataires de services SEPUR et PAPREC afin que les contrats du marché de collecte sur le territoire nord puissent se finaliser au 30 avril 2025 comme ceux du territoire sud. Ainsi, le nouveau marché référencé 24COL001 démarrera sur l'ensemble du territoire du Sigidurs au 1<sup>er</sup> mai 2025.

#### **Objet :**

L'objet du marché est la « Collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du Sigidurs ».

Ce dernier est alloté en 3 lots distincts :

- Lot n°1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur le territoire nord du Sigidurs ;
- Lot n°2 : Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants sur le territoire sud du Sigidurs ;
- Lot n°3 : Collecte du verre sur l'ensemble du territoire.

#### **Durée du marché :**

La durée de ce marché est de sept (7) ans, reconductible une fois un (1) an.

### **Estimation du marché :**

L'enveloppe financière prévisionnelle de ce nouveau marché est d'environ 23 250 000 € TTC/an sur la totalité du marché, soit 162 750 000 € TTC sur 7 ans et réparti de la manière suivante.

- Lot n°1 : 11 000 000 euros TTC /an ;
- Lot n°2 : 12 000 000 euros TTC /an ;
- Lot n°3 : 250 000 euros TTC/an.

### **Phasage des optimisations de collecte**

Un phasage des optimisations de collecte a été prévu dans le cahier des charges. Aucune optimisation n'est demandée au démarrage du marché, soit au 1<sup>er</sup> mai 2025. Il a été également demandé au titulaire de maintenir au maximum le calendrier de collecte existant.

L'ensemble des optimisations de collecte prévues dans le cadre du marché ne seront déployées qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### **Eléments structurants du marché :**

- **Maintien des optimisations de collectes mises en place depuis plusieurs années par le Sigidurs :**
  - ✓ Maintien des fréquences et des modalités actuelles de collecte pour les flux ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers et verre notamment avec une fréquence de collecte fixée notamment à 1 fois par semaine (C1) en ordures ménagères pour l'habitat pavillonnaire ;
  - ✓ Double poste (collectes effectuées le matin et l'après-midi) ;
  - ✓ Conteneurisation de l'ensemble des collectes ;
  - ✓ Mise en place de sondes de télérelève sur le parc de borne à verre ;
  - ✓ Maintien d'un système de Bonus-Malus sur le taux de refus des emballages et papier recyclables collectés et la qualité de la prestation.
  
- **Changements de modalités de collecte prévus :**
  - ✓ Reprise de la collecte des déchets végétaux sur une fréquence hebdomadaire dès la mi-mars sur l'ensemble du territoire, soit l'ajout de 2 collectes supplémentaires par rapport à l'actuel contrat et ce, dès le 1<sup>er</sup> mai 2025 ;
  - ✓ Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, passage de 2 à 1 collecte à ordures ménagères par semaine (C1) pour l'habitat pavillonnaire de Sarcelles et Garges les Gonesse. A noter, qu'il s'agit des dernières communes du territoire à être toujours sur une fréquence C2 sur ce type d'habitat. (Etude de faisabilité réalisée) ;
  - ✓ Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, passage de 3 à 2 collectes à ordures ménagères par semaine (C2) pour la ZAE de la Muette de Garges les Gonesse (Harmonisation de la fréquence de collecte des ZAE à l'échelle du territoire) ;
  - ✓ Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, déploiement de nouvelles modalités de collecte des encombrants : collecte sur rendez-vous pour l'habitat pavillonnaire et le petit collectifs et maintien d'une collecte mensuelle fixe sur les grands collectifs.  
Pour l'habitat pavillonnaire :
    - 12 rendez-vous par foyer et pas an au lieu des 6 collectes actuelle pour les communes à typologie d'habitat mixtes ou rurales ;
    - Sensibilisation et réorientation des déchets non-conformes (pneus, peintures, gravats.) lors de la prise de rendez-vous (50% à 60% de déchets détournées) ;
    - Délai de 10 jours maximum entre l'appel et la date de rendez-vous chez l'utilisateur ;
    - Transmission de la liste des adresses collectées sur rendez-vous la veille aux services de la ville.Pour le gros collectif :
    - Collecte mensuelle sur calendrier fixe ;
    - Proposition aux gestionnaires d'une collecte préservante « à la demande » à destination des déchets pouvant avoir une seconde vie ;
    - Obligation de pré-tri avant la dépose sur la voie publique (intégration dans les contrats de nettoyage) ;
    - Mise à disposition de bornes complémentaires à destination du textile, des D3E, du carton... ;
    - Sensibilisation des gardiens et des gestionnaires.
  
- **Eléments nouveaux et structurants intégrés au nouveau marché :**
  - ✓ Décarbonation du parc de bennes avec l'arrêt du diesel ;
  - ✓ Déploiement de nouveaux outils informatiques embarqués : caméra embarquée sur trémie, remontées d'information... ;
  - ✓ Mise en place d'une révision des prix trimestrielle au lieu d'annuelle ;

- ✓ Intégration d'une Prestation Supplémentaire Eventuel Libre (PSE) pour la mise en place de la collecte préservante également pour la collecte sur rendez-vous en l'habitat pavillonnaire et pour les petits collectifs.

#### Concertations avec les communes :

En amont de cette publication, plusieurs courriers d'information ont été envoyés aux 59 communes ainsi qu'aux 3 intercommunalités (transmis en annexe).

Communes au schéma de collecte simple	Date d'envoi	Communes au schéma de collecte complexe	Date d'envoi
Courrier n°1 : Lancement de la phase préparatoire du renouvellement du marché de collecte	Mars 2023	Courrier n°1 : Lancement de la phase préparatoire du renouvellement du marché de collecte	Avril 2023
Courrier n°2 : Nouvelles modalités de collecte des encombrants	Septembre 2023	Courrier n°2 : Compte rendu de réunion de concertation et nouvelles modalités de collecte des encombrants	Octobre 2023
Courrier n°3 : Nouvelles modalités de collecte des encombrants – prise de décision - phasage	Décembre 2023	Courrier n°3 : Nouvelles modalités de collecte des encombrants – prise de décision - phasage	Décembre 2023
Courrier n°4 : Fin de la phase préparatoire - lancement de la procédure d'appel d'offres	A venir	Courrier n°4 : Fin de la phase préparatoire - lancement de la procédure d'appel d'offres	A venir

18 réunions de concertation ont été effectuées en 2023 afin d'échanger sur la prestation actuelle, de communiquer sur les futures optimisations de collecte et de recueillir les doléances des communes.

À la suite de l'envoi du courrier relatif à la question de la date de démarrage de ces changements de modalités de collecte, 13 retours ont été réceptionnés sur les 59 communes interrogées. A l'exception des communes de Mitry-Mory et Vaudherland, ces dernières demandent un démarrage au 1er janvier 2027.

Pour mémoire, ces nouvelles modalités de collecte des encombrants sont issus du travail effectué dans le cadre du Comité Technique de Pilotage « limitation des déchets à l'enfouissement » et ont fait l'objet d'un rapport lors du bureau syndical du 19 juin 2023 et du comité syndical du 3 juillet 2023 (rapport et étude transmis en annexe).

Par ailleurs, le travail autour du renouvellement du marché de collecte a fait l'objet de plusieurs rapports (transmis en annexe) aux instances :

- BS du 06 mars 2023 : procédure/ planning prévisionnel dans le cadre des renouvellements des marchés de collecte
- BS du 19 juin 2023 : présentation de l'étude relative aux nouvelles de collecte des encombrants
- BS du 19 juin 2023 : Point étape. Information renouvellement du marché de collecte
- CS du 03 juillet 2023 : présentation de l'étude relative aux nouvelles de collecte des encombrants
- BS du 16 octobre 2023 : Point étape. Information renouvellement du marché de collecte
- BS du 15 janvier 2024 : Validation des critères d'attribution

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a également eu lieu le 20 novembre 2023 (Présentation transmise en annexe) pour échanger sur les aspects opérationnels et structurelles du marché.

#### **Les membres du Comité syndical sont invités à :**

- **PRENDRE** connaissance de ces informations concernant le lancement de ce marché.